

COMMUNE D'ARDON



# *Bilan* de la LEGISLATURE 2017 – 2020

---



---

**Pierre-Marie Broccard**

Président de la Commune d'Ardon

Ardon, septembre 2020

---



## Table des matières

<b>Mot du président</b>	<b>5</b>
<b>Ardon en chiffres</b>	<b>6</b>
<b>Vision 2030</b>	<b>7</b>
<i>Axes principaux</i>	7
<b>Planning d'intentions</b>	<b>8</b>
<b>Objectifs pour la législature</b>	<b>12</b>
<i>Administration</i>	12
<i>Directives et règlements communaux</i>	12
<i>Pilotage</i>	13
<i>Centre de Cordé</i>	13
<i>Finances</i>	14
<i>Répartition des recettes communales pour Fr. 100.-</i>	14
<i>Constructions</i>	14
<i>Travaux publics</i>	15
<i>Agriculture – Forêts</i>	15
<i>Aménagements urbains</i>	16
<i>Énergie</i>	16
<i>Feu – PC - EMCR</i>	17
<i>Instruction publique</i>	17
<i>Culture - jeunesse – communication</i>	18
<i>Sports et loisirs</i>	18
<i>Paroisse</i>	19
<b>Gestion intercommunale</b>	<b>20</b>
<i>Cycle d'Orientation Derborence</i>	20
<i>Agglo Valais central</i>	20
<i>Consortage de Motelon</i>	21
<i>APEA - SOC Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant</i>	21
<i>CMS Centre médico-social subrégional les Coteaux du Soleil</i>	22
<i>Office du tourisme</i>	22
<i>EMS Foyer du Haut-de-Cry</i>	23
<i>EMS Gravelone</i>	23

<i>STEP de Bieudron</i>	24
<i>UTO</i>	24
<i>ARS Association régionale des districts de Sion – Hérens - Conthey</i>	24
<i>SEIC</i>	25
<i>Programmes d'intégration cantonaux</i>	25
<b>Fusion de communes</b>	<b>26</b>
<i>Questions à se poser</i>	26
<i>Quelques chiffres</i>	26
<i>Bilan de fusions</i>	26
<b>Composition du Conseil communal d'Ardon</b>	<b>27</b>

## Mot du président



À quelques mois de la fin de l'année 2020, je souhaite, par ce document, vous présenter le bilan de législature 2017 – 2020. Vous pourrez prendre connaissance de la vision à long terme ainsi que de l'ensemble des mesures qui ont été établies pour répondre au développement de notre village. Il est réjouissant de constater que la majorité des projets ont été menés à terme ou sont en voie de l'être. Ce bilan vous donne la possibilité de passer en revue les actions entreprises durant ces quatre années et de mesurer, avec pragmatisme, le chemin parcouru, en relevant les points positifs et en analysant les éléments sensibles.

La gestion d'une commune demande de l'engagement, tant au point de vue personnel qu'en heures comptées. Les membres du conseil communal ont répondu présents durant cette législature à cent quatre séances de conseil pour gérer et traiter les affaires communales et ont participé à onze assemblées primaires et neuf assemblées bourgeoises. En parallèle, ils ont présidé ou collaboré comme membres à de nombreuses séances de commission.

Durant cette législature, nous avons planifié et réalisé un nombre important de projets permettant de répondre aux nécessités et attentes des citoyennes et citoyens. Un projet phare s'impose de par son envergure: l'agrandissement de notre centre de Cordé qui, depuis le début de la législature, nous demande un investissement important. Je me dois de nommer ici deux personnes, Messieurs Albert Guyaz et Gérard Valette, qui, par leur engagement, en sus de leur travail habituel, m'accompagnent dans la gestion du suivi de ce chantier.

Au-delà des projets spécifiques, il faut encore rajouter le temps consacré à la gestion courante des affaires communales, tant administratives que techniques.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil ainsi que tous les collaboratrices et collaborateurs communaux, sans qui rien n'aurait pu voir le jour.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Pierre-Marie Broccard

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Broccard', written in a cursive style.

Président de la Commune d'Ardon

## Ardon en chiffres



### Nombre d'habitants

<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
3161	3244	3343	3381

### Dette par habitant

<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Fr. 1356.-	Fr. 830.-	Fr. 1742.-

### Investissements (sans l'agrandissement du centre de Cordé)

<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Fr. 978'698.-	Fr. 544'292.-	Fr. 794'688.-

### Marge d'autofinancement

<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Fr. 2'901'687.-	Fr. 2'747'663.-	Fr. 2'977'190.-

### Nombre des principales nationalités (y compris les requérants d'asile): 51

Suisse	67.5%
Portugaise	21.46%
Française	1.61%
Italienne	1.58%
Turque	1.52%

## Vision 2030

De nombreux défis se présentent à nous depuis plusieurs années, principalement en lien avec l'évolution démographique. L'entretien et le développement toujours plus importants de nos infrastructures demandent un financement en continu. Les besoins préscolaires, parascolaires et scolaires engendrent des investissements financiers conséquents.

Pour répondre à ces défis, le conseil communal a décidé de réaliser une analyse approfondie et détaillée de notre territoire, de ses équipements et de son fonctionnement qui a débouché sur une VISION 2030 adaptée à notre village, comprenant 6 axes principaux, 12 axes secondaires et 31 mesures à concrétiser. La VISION 2030, ainsi que la certification « Valais excellence », nous permettent d'optimiser la gestion administrative et technique de notre commune en nous basant sur une ligne directrice claire. Celle-ci favorise à long terme un développement harmonieux de notre village. La VISION 2030, tout en restant évolutive, constitue donc un solide outil de travail pour l'exécutif communal.

### Axes principaux



#### DEVELOPPER

de manière durable l'économie et le tourisme dans le respect de l'aménagement du territoire et de la mobilité.



#### REFLECHIR

de manière prospective au positionnement d'Ardon au niveau régional.



#### FAVORISER

le vivre ensemble, dans un climat de sécurité, tout en encourageant les activités culturelles et sportives.



#### SUSCITER

l'intérêt citoyen par une communication active et transparente.



#### MODERNISER

et entretenir les infrastructures immobilières, routières et techniques.



#### MAINTENIR

une capacité financière permettant les investissements nécessaires tout en conservant une fiscalité raisonnable.

## Planning d'intentions

La réalisation des 31 mesures est échelonnée sur 10 ans et répertoriée dans un planning d'intentions, qui peut être modifié selon les priorités à venir durant ces prochaines années. Chaque conseiller-ère se doit de mettre tout en œuvre pour mener à terme les mesures liées à son dicastère.

Établissement de la fiche de mesure



Mesure terminée



Mesure en cours de réalisation



Mesure suspendue



PLANNING D'INTENTIONS de 2019 à 2030	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
--------------------------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

AXE 1 Développer de manière durable l'économie et le tourisme dans le respect de l'aménagement du territoire et de la mobilité												
1.1 Agro-tourisme et tourisme												
M 1.1.1												
Valoriser les gorges de la Lizerne, le sentier du bisse et le chemin du vignoble	Light Blue									Yellow	Yellow	Light Green
M 1.1.2												
Promouvoir l'agro-tourisme	Light Blue	Red										
M 1.1.3												
Maintenir et développer le patrimoine communal et bourgeoisial	Light Blue		Yellow	Yellow	Light Green			Yellow	Yellow	Light Green		
M 1.1.4												
Poursuivre le développement harmonieux du centre du village	Light Blue	Yellow	Yellow	Yellow	Light Green							
1.2 Économie et territoire												
M 1.2.1												
Développer la zone industrielle en coordination avec l'agglomération Valais (PAZ)	Light Blue	Yellow	Yellow	Light Green						Yellow	Yellow	Light Green
M 1.2.2												
Créer le dicastère « Développement économique »	Light Blue	Yellow	Light Green									



1.3 Mobilité												
M 1.3.1												
Favoriser la mobilité douce												
M 1.3.2												
Créer des conditions favorables en termes de transports publics dans le cadre d'Agglo Valais												
M 1.3.3												
Revaloriser la T9 dans le cadre d'Agglo Valais												
M 1.3.4												
Participer au projet de réalisation de la route de débord dans le cadre d'Agglo Valais												
M 1.3.5												
Aménager un parking public pour véhicules utilitaires												
1.4 Développement durable												
M 1.4.1												
Promouvoir les achats durables												
M 1.4.2												
Adapter le RCCZ à la nouvelle législation cantonale												

<b>AXE 2 Favoriser le vivre ensemble, dans un climat de sécurité, tout en encourageant les activités culturelles et sportives</b>												
2.1 Culture et sport												
M 2.1.1												
Favoriser la culture intergénérationnelle												
M 2.1.2												
Mettre en place des projets d'intégration pour les communautés étrangères												

M 2.1.3													
Favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles pour les enfants	■							■	■	■	■	■	
M 2.1.4													
Favoriser le développement culturel, sportif et social	■							■	■	■	■	■	
M 2.1.5													
Développer des mesures de prévention auprès de la jeunesse	■	■	■	■				■	■			■	■
2.2 Social													
M 2.2.1													
Favoriser des prises en charge alternatives au sein de la crèche et de l'UAPE	■			■	■	■							
M 2.2.2													
Créer ou favoriser la réalisation d'appartements à encadrement médico-social	■	■											
2.3 Sécurité publique													
M 2.3.1													
Maintenir un niveau de sécurité publique adapté à l'évolution de la société	■		■	■									

<b>AXE 3 Moderniser et entretenir les infrastructures immobilières, routières et techniques.</b>													
3.1 Routes et bâtiments													
M 3.1.1													
Rénover et entretenir les réseaux routiers	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
M 3.1.2													
Rénover et entretenir les bâtiments	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
3.2 Eau potable, eau d'irrigation, eaux usées, eaux claires													
M 3.2.1													
Garantir l'approvisionnement en eau d'irrigation	■	■	■										

M 3.2.2												
Garantir l'approvisionnement en eau potable	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
M 3.2.3												
Garantir l'évacuation optimale des eaux usées	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

<b>AXE 4 Réfléchir de manière prospective au positionnement d'Ardon au niveau régional</b>												
4.1 Organisation communale												
M 4.1.1												
Optimiser et développer les collaborations intercommunales	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
M 4.1.2												
Analyser de manière prospective les opportunités et les risques d'une fusion	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

<b>AXE 5 Susciter l'intérêt citoyen par une communication active et transparente</b>												
5.1 Communication communale												
M 5.1.1												
Sensibiliser, mobiliser la population à l'engagement dans la vie politique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

<b>AXE 6 Maintenir une capacité financière permettant les investissements nécessaires tout en conservant une fiscalité raisonnable</b>												
6.1												
M 6.1.1												
Stabiliser les coûts de fonctionnement	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
M 6.1.2												
Prioriser les investissements	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

## Objectifs pour la législature

Les objectifs définis pour la législature se déclinent en objectifs opérationnels annuels. Ceux-ci sont fixés en automne, parallèlement à l'établissement du budget. Les conseillers-ères planifient la réalisation des objectifs correspondant à leurs dicastères pour l'année civile suivante. Deux fois par an, lors de la revue de direction, le conseil traite de l'ensemble des objectifs afin de connaître l'état de leur situation.

- ✓ Objectif de législature réalisé
- 🏠 Objectif de législature en cours de réalisation

### Administration

- ✓ Mener à terme le dossier concernant la coulée de boue de Lizerne et Morges.
- ✓ Optimiser les horaires d'ouverture des secrétariats et leurs ressources humaines.
- ✓ Réaliser des cours pour la formation des demandeurs du droit de cité.
- ✓ Inventorier les biens mobiliers et immobiliers de la commune pour remettre à niveau l'ensemble des assurances.
- ✓ Établir un état des lieux des archives en collaboration avec le canton.
- ✓ Gérer la crise du Covid 19 lors de la pandémie.



### Directives et règlements communaux

Durant cette législature le conseil communal a établi et/ou mis à jour de nombreux règlements, directives et statuts :

- ✓ Règlement du personnel.
- ✓ Règlement de la gestion des déchets.
- ✓ Règlement interne de l'école.
- ✓ Règlement de la Marmaille (UAPE) et de la Farandole (crèche).
- ✓ Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.
- ✓ Règlement de police.
- ✓ Règlement des distinctions et des mérites communaux.
- ✓ Règlement sur la confusion sexuelle.
- ✓ Directives du personnel.
- ✓ Directive sur l'utilisation des parkings.
- ✓ Directives sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil Communal.
- ✓ Statuts de l'Association Agglo Valais Central.
- 🏠 Règlement EMCR.
- 🏠 Règlement de l'eau potable.
- 🏠 Règlement de l'eau d'irrigation.

## Pilotage

- ✓ Réaliser une vision à long terme.
- ✓ Développer les 31 mesures qui découlent de la vision 2030.
- ✓ Installer un programme de gestion des procès-verbaux du Conseil.
- ✓ Etablir des directives concernant le fonctionnement du Conseil.
- ✓ Réaliser une enquête de satisfaction auprès du personnel communal.
- ✓ Organiser une séance d'informations pour les responsables de domaine à chaque retour de conseil.
- 🏠 Analyser les remarques émises suite à l'enquête de satisfaction.



## Centre de Cordé



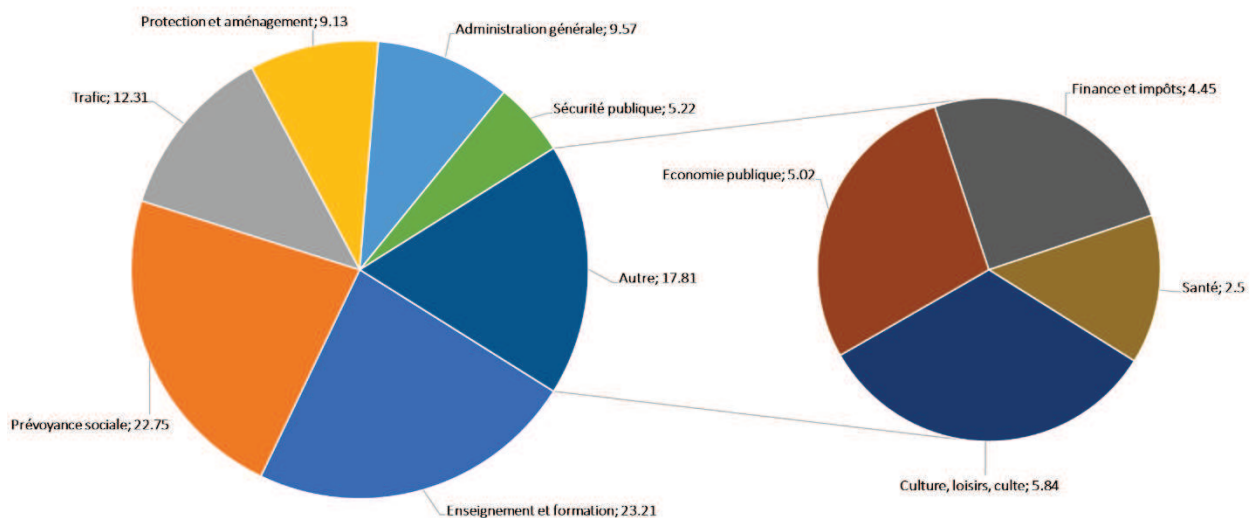
- ✓ Finaliser le projet d'agrandissement de l'école et de la structure d'accueil.
- ✓ Établir le planning de réalisation et estimer son coût.
- ✓ Présenter, pour validation, le projet et le budget à l'assemblée primaire.
- ✓ Établir un organigramme de fonction.
- ✓ Créer et gérer la commission « bâtisse »
- 🏠 Gérer le suivi des travaux du centre de Cordé ainsi que ses coûts.



## Finances

- ✓ Assurer le suivi mensuel des liquidités.
- ✓ Assurer le suivi des coûts de construction du chantier de Cordé.
- ✓ Stabiliser les coûts de fonctionnement.
- ✓ Établir un tableau du suivi des subventions.
- ✓ Prioriser les investissements.

## Répartition des recettes communales pour Fr. 100.-



## Constructions

- ✓ Digitaliser les données.
- ✓ Établir un barème d'amende suivant l'importance des délits.
- ✓ Établir une procédure quant à la mise à l'enquête des projets de grande importance.
- 🔗 Réviser l'ensemble du RCCZ conformément à la mise en œuvre de la LAT.





## Travaux publics



- ✓ Maîtriser les fuites d'eau par un système d'écoute fixé sur les vannes.
  - ✓ Renforcer le réseau EP par un maillage au niveau de la rue des Euchettes.
  - ✓ Rénover complètement les réseaux EP et EU à la rue des Relongins.
  - ✓ Réaliser une procédure de déneigement.
  - ✓ Rénover la totalité de la cunette de la Combasse.
  - ✓ Sécuriser la route de la vallée.
- ✓ Modifier le passage d'eau claire de la vallée afin d'évacuer le maximum d'eau dans le bisse.
  - ✓ Installer un dégrilleur à la STAP pour faciliter le pompage des eaux usées.
  - ✓ Réaliser une nouvelle ligne d'ultrafiltration et renouveler les conduites pour l'eau potable.
  - 🔧 Réaliser un état des lieux des bâtiments et des routes.
  - 🔧 Lancer une étude sur la captation de l'eau de la Lizerne et réaliser les travaux.
  - 🔧 Réviser l'intégralité du règlement sur l'eau potable.
  - 🔧 Réviser l'intégralité du règlement sur l'eau d'irrigation.



## Agriculture – Forêts

- ✓ Améliorer l'accès aux alpages d'Einzon, de l'Ître du Buis et maintenir leur exploitation.
- ✓ Établir le règlement sur la confusion sexuelle.
- 🔧 Développer des synergies avec les Coteaux du Soleil.
- 🔧 Suivre le développement des projets liés à la biodiversité.



## Aménagements urbains

- ✓ Aménager des zones 30 sur l'ensemble du territoire.
- 🏡 Aménager la place de la gare.
- 🏡 Finaliser le projet d'aménagement de la T9 ainsi que ses alentours.
- 🏡 Réviser complètement le PAZ conformément à la mise en œuvre de la LAT.



## Énergie

- ✓ Maintenir les séances d'informations aux citoyens au minimum chaque 2 ans.
- ✓ Achat d'actions « Lizerne et Morges » (production d'énergie renouvelable).
- ✓ Valider et homologuer le règlement des subventions énergétiques.
- ✓ Obtenir le renouvellement du label « cité de l'énergie ».
- ✓ Établir la stratégie énergétique avec un plan d'action 2021 – 2024.
- ✓ Installer une borne de recharge pour les véhicules électriques au parking du Hall Populaire.
- 🏡 Établir une directive des achats communaux dans le respect du développement durable.
- 🏡 Assurer le suivi des objectifs énergétiques sur le tableau de bord.





## Police



- ✓ Établir le nouveau règlement de police.
- ✓ Établir la directive sur l'utilisation des parkings.
- ✓ Mettre en œuvre le système de surveillance vidéo.
- 🏠 Étudier une nouvelle convention intercommunale des polices municipales.
- 🏠 Modifier le concept de circulation en zone industrielle.

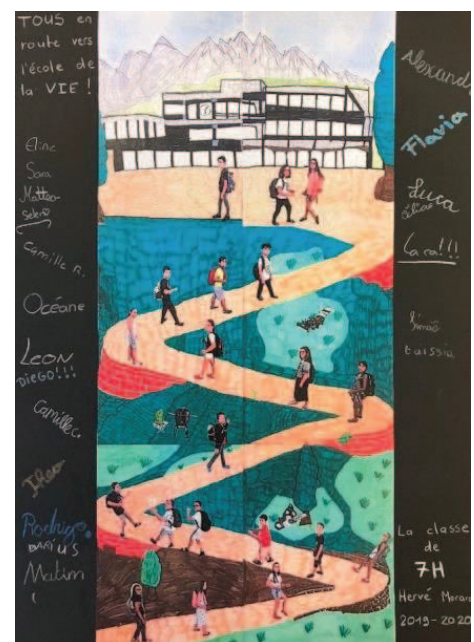
## Feu – PC - EMCR

- ✓ Mettre à jour les plans d'intervention pour l'ensemble des bâtiments communaux.
- ✓ Mettre en application le concept de lutte contre les incendies de forêt.
- 🏠 Établir le nouveau règlement intercommunal pour l'EMCR.
- 🏠 Étudier la possibilité d'un règlement pour une fusion du CSPL avec CSP de Conthey.



## Instruction publique

- ✓ Réviser le règlement de l'école.
- ✓ Réviser le règlement de la Marmaille (UAPE) et de la Farandole (Crèche).
- ✓ Finaliser un organigramme de fonction pour la Marmaille et la Farandole.
- ✓ Etablir un projet pédagogique pour la Marmaille et la Farandole.
- ✓ Élaborer un agenda électronique.
- ✓ Inciter les enseignants à utiliser l'aide en ligne.
- ✓ Développer la digitalisation sur l'ensemble du centre de Cordé.
- ✓ Conclure un contrat de maintenance et de suivi du parc informatique.
- ✓ Créer des ateliers d'aide à la lecture.
- ✓ Réaliser le projet d'établissement « Peacemaker » pour une amélioration du climat scolaire.
- 🏠 Développer un projet d'école « bienveillance » en partenariat avec l'APEA et l'ASOA.



## Culture - jeunesse – communication



- ✓ Engager un éducateur de rue.
  - ✓ Réaliser la première édition Ardon S'anime, le festival du vivre ensemble.
  - ✓ Définir une nouvelle ligne graphique pour le Communic'Ardon.
  - ✓ Installer une application mobile communale pour informer la population.
  - ✓ Mettre sur pied un programme d'animations intergénérationnelles.
- 
- ✓ Favoriser les synergies entre les Structures d'accueil, l'ASOA et la bibliothèque.
  - ✓ Installer des ruches à livres.
  - ✓ Elargir les horaires d'ouverture de la bibliothèque pour répondre à la demande.
  - ✓ Développer un service de prêt à domicile durant la période de semi-confinement.
  - 🔗 Améliorer la primo-information des nouveaux habitants.
  - 🔗 Créer un concept d'accompagnement préscolaire (ateliers de langage).
  - 🔗 Analyser les besoins des seniors sur la commune.

## Sports et loisirs

- ✓ Adapter le règlement d'attribution des mérites sportifs et culturels.
- 🔗 Adapter le règlement des couverts.
- 🔗 Élaborer une directive pour la planification et la conduite des manifestations communales.
- 🔗 Réaliser un séminaire et un groupe de réflexion sur la vision « Sociétés locales 2030 ».





## Paroisse

- ✓ Suivre la totalité des travaux de rénovation de l'église ainsi que sa classification.



## Gestion intercommunale

En règle générale, l'ensemble des collaborations intercommunales est assurée par le président et/ou le président et la vice-présidente de commune en tant que membre-s des conseils d'administration. Cette collaboration permet de répondre aux attentes et aux besoins de notre village tout en favorisant des échanges intercommunaux.

### Cycle d'Orientation Derborence

Pour répondre aux besoins et garantir la sécurité de nos élèves des travaux et projets sont en cours et à l'étude :

- 🏡 La mise en conformité concernant les normes du feu.
- 🏡 La possibilité de réaliser une cantine scolaire.
- 🏡 L'optimisation des coûts de transports.



### Agglo Valais central

- ✓ Établir les statuts de l'ASSOCIATION « Agglo Valais central ».
- ✓ Augmenter la cadence des bus.
- 🏡 Collaborer avec le canton pour les travaux de rénovation de la T9.  
La traversée d'Ardon fait partie des mesures du PA2 Agglo Valais. Les travaux seront, à ce titre, subventionnés par la Confédération à hauteur de 33 %. Ils ne pourront pas débuter avant l'approbation du projet par la Confédération.
- 🏡 Analyser le territoire communal avec une vision Agglo Valais.

## Consortage de Motelon

Des travaux sur plus de 4 ans sont en cours de réalisation afin de renouveler les conduites de transport sur les hauts de Conthey, ainsi que le rajout d'une chaîne supplémentaire d'ultrafiltration.



## APEA - SOC Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant

Aujourd'hui, Ardon fait partie des communes au sein desquelles la professionnalisation des APEA est déjà réalisée. Le conseil communal est favorable à une cantonalisation de ce secteur difficile et délicat à gérer, dans lequel les communes ne peuvent pas intervenir, tout en devant assurer une partie des coûts. Des réflexions relatives à l'organisation des APEA ont été menées par un groupe de travail. Les objets suivants ont été analysés :

- la taille et nombre d'APEA avec une proposition de 9 pour le canton
- le budget uniformisé
- la composition des APEA
- les exigences pour la formation du personnel
- les règles d'incompatibilité



Le but de cette réflexion est de renforcer le professionnalisme, la formation continue du personnel et de favoriser des taux d'engagement crédibles, pour une présence sur le terrain permettant le suivi et le traitement qualitatif des dossiers. Il s'agit également de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs qui prennent les décisions respectent les règles d'incompatibilité et de récusation.

Finalement les éléments suivant sont proposés :

- une présidence occupée par un.e juriste à 80 – 100 %
- un.e assesseur à 50 % appartenant au domaine de la pédopsychiatrie, ou de la psychologie.
- un.e assesseur appartenant au domaine du travail social (éducation, éducation spécialisée, pédagogie, à 50 %

L'ensemble des curateurs et tuteurs professionnels et privés, doivent bénéficier d'une formation initiale d'assistant-e social-e exceptés les proches qui assument un mandat pour un membre de leur famille et des curateurs privés.

Le Grand Conseil devra se prononcer sur l'avenir des APEA d'ici la fin de l'année 2020.



## CMS Centre médico-social subrégional les Coteaux du Soleil



Sur demande du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), deux rapports ont été établis, un par la société Ecoplan traitant de l'aide sociale ainsi qu'un second par la COFI et la COGEST du

Grand Conseil. Ces rapports ont mis en évidence la complexité de l'organisation actuelle et un manque d'harmonisation dans les pratiques, qui entraînent des différences dans les modalités d'application de la loi sur l'intégration et l'aide sociale.

En complément aux demandes émanant des deux commissions du Grand Conseil, le DSSC vise les objectifs suivants :

- s'assurer que les CMS disposent d'une organisation leur permettant de mettre en œuvre efficacement les nouvelles prestations qui leur sont confiées dans le cadre du mandat de prestation cantonale (domaine santé et social)
- simplifier la communication entre les services compétents du DSSC et les CMS.
- renforcer le rôle de coordination régionale des CMS dans le domaine des soins de longue durée
- mettre en place des outils de reporting standardisés basés sur une comptabilité analytique
- adapter les structures et les prestations à l'évolution démographique

Suite à cette demande un comité de pilotage (COPIL), constitué des 5 présidents de communes et des 5 chefs de centre des CMS Subrégionaux, a été mis sur pied et a œuvré avec le comité du CMSR Sion-Hérens-Conthey afin d'étudier l'implémentation d'un modèle à direction unique, des cinq CMS régionaux couvrant l'ensemble du territoire cantonal. Ce regroupement permettra de faire face aux défis actuels et futurs dans les domaines des soins et du social.

La réunion de cinq entités au sein d'une seule association régionale nécessite un investissement des collaborateurs pour s'adapter aux nouveaux modèles organisationnels qui répondent aux exigences cantonales tout en garantissant :

- le maintien des sites et des fonctions de chefs de sites
- la prise en compte des spécificités locales
- le maintien des postes et des conditions de travail
- la maîtrise des coûts

L'assemblée constitutive a eu lieu durant l'été 2020. Il faut rappeler que les coûts sont pris en charge à hauteur de 70 % par le canton et 30 % par les communes.

### Office du tourisme

Une démarche « Coteaux du Soleil, vision 2030 » a été établie de manière participative. Celle-ci fixe les lignes directrices du développement touristique sur les territoires d'Ardon, Conthey et Vétroz. Vous trouverez les informations sur le lien ci-après.

<https://www.lescoteauxdusoleil.ch/>



## EMS Foyer du Haut-de-Cry



L'inauguration de l'agrandissement du Foyer Haut-de-Cry a eu lieu le 28 septembre 2019. Aujourd'hui, l'EMS avec 25 lits supplémentaires « long séjour » et 10 lits d'unité d'accueil pour des courts séjours peut accueillir 109 pensionnaires. Un foyer de jour de 12 places, avec une entrée indépendante, a également été réalisé dans la partie sud du bâtiment.

Le nouveau bâtiment favorise la prise en charge psychogériatrique avec des aménagements adaptés à ce groupe de patients. Une construction intermédiaire relie les deux infrastructures et abrite un jardin thérapeutique et un hall d'entrée, avec une salle de séjour. *« L'idée est de prendre en compte les besoins nouveaux. Les locaux sont pensés afin d'être adaptables. Par exemple, le foyer de jour pourrait être transformé en cabinet médical ou en foyer de nuit »*. Son coût définitif s'élève à Fr. 20'500'000.-.

## EMS Gravelone



Suite à l'arrêt d'activité du RSV, la gestion de l'EMS de Gravelone a été reprise par la société les Pérégrines SA sur demande de l'association des communes des districts de Sion - Hérens - Conthey.

Aujourd'hui, le nombre d'employés s'élève à 90 pour un total de 70 EPT. La capacité d'accueil pour les pensionnaires est de 72 lits. Une étude quant au développement d'appartements protégés au sein des immeubles adjacents est en cours.

## STEP de Bieudron



La STEP de Bieudron a une grande capacité pour le traitement de ses eaux usées. Elle se calcule en équivalent/habitant, soit 10'000 pour Ardon (la population actuelle compte de 3381 habitants). Elle traite depuis plusieurs années nos eaux usées avec un professionnalisme de haut niveau. Chaque année des montants sont mis au budget du fonctionnement et de l'investissement, permettant un entretien de qualité des installations existantes et la mise en place d'aménagements toujours plus pointus pour répondre aux exigences de la législation.

## UTO

La direction d'UTO analyse la possibilité de s'implanter sur une des trois communes de Conthey, Vétroz ou Ardon afin d'y installer un service de récupération des déchets semblable au site de Bramois (photo ci-dessous). Cette variante nous permettrait une garantie de la stabilité des coûts.



Si la commune d'Ardon trouve un consensus avec l'UTO des bacs pour la réception des déchets alimentaires seront installés sur notre commune dans nos écopoints fin 2020, voire début 2021, et seront gérés par l'UTO.



## ARS Association régionale des districts de Sion – Hérens - Conthey

L'ARS est une association qui consiste à la mise en place de mesures d'aide à la réinsertion professionnelle pour les personnes au bénéfice d'indemnités de chômage en fin de droit. Pour ce faire, elle collabore avec les communes des trois districts, sur mandat du canton. La commune d'Ardon met à disposition des demandeurs d'emploi des postes dits « en réseau », qui permettent d'accueillir des personnes au sein des services communaux ou encore dans les crèches et les établissements médico-sociaux.

Divers mandats sont venus compléter cette activité fournissant aux communes membres, ainsi qu'à diverses associations, des prestations de secrétariat.



SEIC

**SEIC-TELEDIS**  
GROUPE



Un contrat d'une durée de 25 ans a été conclu avec la SEIC pour le financement et l'exploitation d'une centrale thermique et de fourniture d'énergie solaire pour le centre de Cordé.

Le conseil communal a saisi l'opportunité d'entrer dans le capital-actions de « Lizerne et Morges » en acquérant 20 actions d'une valeur de Fr. 10'000.-. En parallèle, un contrat a été signé avec la SEIC pour la vente de l'énergie produite pour un montant de Fr. 180'000.- par an. Les frais d'exploitation qui s'élèvent à environ Fr. 130'000.- sont à déduire.



### Programmes d'intégration cantonaux



L'intégration se joue en grande partie au quotidien, dans le cadre de processus bien rodés : à l'école et dans la formation professionnelle ou sur le lieu de travail et à l'hôpital par exemple. Il existe des situations où les migrants n'ont pas accès à ces processus rodés et à ces lieux favorisant l'intégration. C'est alors qu'interviennent les programmes d'intégration spécifiques de la Confédération, des cantons et des communes.

Depuis 2014, ces mesures spécifiques ont été regroupées en un train de mesures globales appelé programmes d'intégration cantonaux (PIC). Un jalon pour l'intégration : pour la première fois, les cantons poursuivent tous le même objectif stratégique.

Les programmes d'intégration cantonaux (PIC) reposent sur trois piliers :

- l'information et le conseil
- la formation et le travail
- la compréhension mutuelle et l'intégration sociale

Les trois piliers englobent au total huit domaines d'encouragement.

<http://www.kip-pic.ch/fr/pic/>

## Fusion de communes

Les membres du conseil ont réalisé une analyse approfondie qui a permis d'établir les avantages et opportunités, ainsi que les désavantages et risques d'une fusion communale. À ce jour, une fusion n'est ni nécessaire ni urgente. Cependant, la question demeure et doit être reposée à chaque début de législature. En 2020, le Canton propose un outil d'aide à la réflexion pour les fusions de communes.

### Questions à se poser

- Quel est l'avis citoyen quant à une fusion ?
- Y a-t-il des communes candidates à la fusion ?

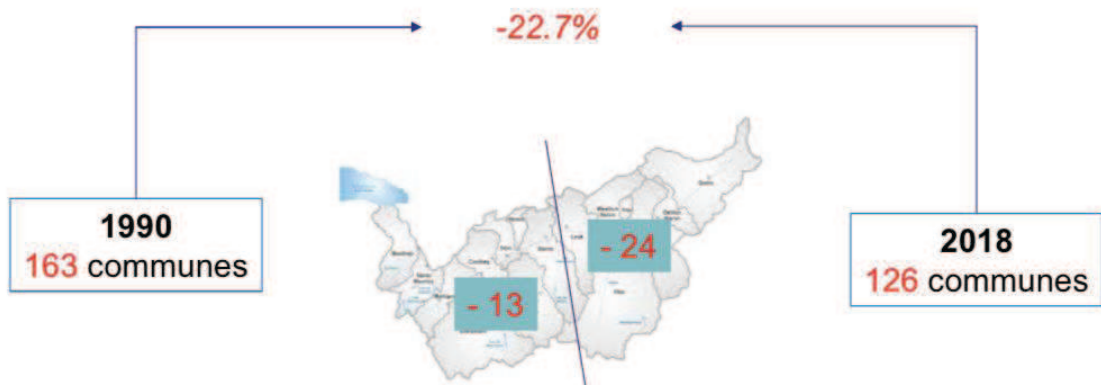
### Quelques chiffres

Communes d'Ardon, Vétroz et Conthey	
Superficie totale	11'500 hectares
Nombre d'habitants (2019)	18'400



Communes	Ardon	Vétroz	Conthey
Coefficient d'imposition et indexation	1.3 / 160%	1.15 / 160%	1.2 / 160%
Dette par habitant en 2019	Fr. 1742.-	Fr. 2710.-	Fr. 1278.-

### Bilan de fusions



1990 – 2010 : réduction de 22 communes  
 2011 – 2017 : réduction de 15 communes

## Composition du Conseil communal d'Ardon

Pierre-Marie Broccard Président, Dominique Burrin Vice-présidente, Valérie Michelet Conseillère, Jean-Louis Monnet, Albert Guyaz, Fabrice Carrupt et Yves Gaillard, Conseillers, Jean-Marc Roh Secrétaire Communal.



Administration municipale  
Place St-Jean  
1957 Ardon  
[www.ardon.ch](http://www.ardon.ch)

